

COMMUNAUTE DE COMMUNES
VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES

19260 Treignac

Lundi 05 octobre 2026

Paraphe

H

019-200066645-20261005-962026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2026

Feuillet - 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	40
Titulaires Présents	30
Suppléants avec vote	3
Pouvoirs	4
Nombre de votants	37
Date de la convocation	28/09/2026
Certifié exécutoire le	05/10/2026
Date d'affichage	07/10/2026
Envoyé en préfecture le	07/10/2026

Le cinq octobre deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BAYLE Christophe, BERNARD Sylvain, BEZEAU Sophie, BOUCHOT Estelle, BOUDIN Olga,

BORT Jean-Pierre, CASSAN Stéphanie, CHEYPE Sandrine, COUTURAS Alain, DUBOIS Céline, DUPUY Nathalie, ENSERGUEIX Jean-François, GIOUX Sylvain, GUSTIN Fabienne, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LARIVIERE Chrystel, LEGRAIN Alexia, LEGRAIN Olivier, LELIEVRE Carla, LELIEVRE Marie-Christine, MADRANGE Christian, MAZALEYRAT Agathe, MORATILLE Gérard, PLAS Philippe, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, TAVERT Gérard, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : COIGNAC Sébastien, GAGE Pascal, ORZOLEK Catherine.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEAUVAIS Hélène, DELAUNAY Jean-Paul.

EXCUSES : CHASSEING Daniel, DEGERY Sylvie (donne pouvoir à LEGRAIN Alexia), DUVAL Patrick (donne procuration à LEGRAIN Olivier), GARAIS Daniel (donne pouvoir à JENTY Philippe), LAURENT André (représenté), LEFEVRE Corinne, PETIT Christophe (représenté), PEYRAMAURE Pierre (représenté), URBAIN Jean-Yves (donne pouvoir à GIOUX Sylvain), VAN ROEKEGHEM Frédéric.

Secrétaire : JARRIGE Didier.

96-2026 Délibération modificative n°3 du Budget principal.

Le montant de la reprise du véhicule RPE est plus important que le montant budgété.

Il convient de prendre une délibération modificative afin :

- d'ajuster ce montant ;

- de basculer la somme inscrite au budget à l'article où la subvention a été enregistrée en 2024 pour ne pas amortir une subvention qui n'a plus la même valeur de départ.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide par 37 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

De modifier le budget 2026 selon le virement de crédit suivant :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

- Chapitre 21 compte 2313 opération 29 Entretien du patrimoine : - 4 000 €
- Chapitre 13 compte 1311 opération 107 Véhicule Kangoo: + 4 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

- Chapitre 21 compte 215731 opération 107 Véhicule Kangoo : -10 000 €
- Chapitre 13 compte 1311 opération 107 Véhicule Kangoo : + 10 000 €

Fait à Treignac le 06/10/2026

Le Président, Philippe JENTY

